

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POUVOIR JUDICIAIRE

A/3914/2018

ATAS/290/2019

COUR DE JUSTICE
Chambre des assurances sociales

Arrêt du 3 avril 2019

4^{ème} Chambre

En la cause

Monsieur A_____, domicilié à GENÈVE

recourant

contre

OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI, sis rue des Gares 16,
GENÈVE

intimé

Siégeant : Catherine TAPPONNIER, Présidente; Rosa GAMBÀ et Larissa ROBINSON-MOSER, Juges assesseurs

Vu la décision sur opposition du 11 octobre 2018 de l'office cantonal de l'emploi (ci-après OCE) ;

Vu le recours interjeté le 9 novembre 2018 par Monsieur A_____ (ci-après le recourant) ;

Vu la réponse du 3 janvier 2019 de l'OCE ;

Vu l'audience de comparution personnelle des parties du 3 avril 2019 ;

Attendu qu'à cette dernière audience le recourant a indiqué qu'il retirait son recours ;

Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle.

**PAR CES MOTIFS,
LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES :**

1. Prend acte du retrait du recours.
2. Raye la cause du rôle.

La greffière

La présidente

Isabelle CASTILLO

Catherine TAPPONNIER

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le